

FONDATION DES FEMMES

Fondation Reconnue d'Utilité Publique

*9 rue de Vaugirard
75006 PARIS*

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels



— AUDIT —

Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Sophie GRANIER
Marine GUY
Rémi LAMBERT
Quentin LE MEUR
Matthieu FOUQUERON
Anne PANANCEAU-MOCHER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres du conseil de surveillance de la Fondation des Femmes,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DES FEMMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par la Fondation sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à la séparation des exercices.

La note de l'annexe « Tableau de variation des fonds dédiés » expose les modalités de suivi des financements affectés. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations qui en résultent.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

L'ensemble des documents relatifs au rapport de gestion et aux autres documents relatifs à la situation financière ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas pu mener de diligences en lien avec la concordance des documents présentés en conseil de surveillance.

Nous vous signalons, par ailleurs, qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans un autre délai.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au directoire d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé,

Signé numériquement

Pour **TGS France Audit**,

Matthieu FOUQUERON

Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				4		7
Terrains	240 000		240 000		240 000	
Constructions	360 000	38 090	321 910		330 700	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	1 438		1 438		1 438	
Autres immobilisations corporelles	393 183	283 689	109 494		142 932	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	20 019	20 019				
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 580		11 580		11 580	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 026 220	341 798	684 421	4	726 650	7
Stocks et en-cours						
Créances				17		16
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	333 636		333 636		25 513	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	2 297 630		2 297 630		1 547 085	
Charges constatées d'avance	5 651		5 651		8 515	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	12 174 233		12 174 233	79	7 432 707	76
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	14 811 151		14 811 151	96	9 013 820	93
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	15 837 370	341 798	15 495 572	100	9 740 470	100



BILAN PASSIF

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		14		22
Fonds propres statutaires	2 103 173		2 103 173	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		12		12
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 860 900		1 155 566	
Autres réserves				
Report à nouveau	13 100		13 100	
Excédent ou déficit de l'exercice	2 907 721	19	705 334	7
Situation nette (sous-total)	6 884 894	44	3 977 173	41
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			8 298	
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	6 884 894	44	3 985 470	41
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	3 911 907	25	1 329 201	14
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	3 911 907	25	1 329 201	14
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	13 741		18 178	
TOTAL DES PROVISIONS (III)	13 741		18 178	
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	17 254		11 641	
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 999 154	19	3 208 511	33
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	205 533	1	172 041	2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	98 553	1	20 428	
Produits constatés d'avance	1 364 537	9	995 000	10
TOTAL DES DETTES (IV)	4 685 031	30	4 407 621	45
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	15 495 572	100	9 740 470	100



COMPTE DE RÉSULTAT

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations		440	-440	-100
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	256 065	138 697	117 369	85
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	985 815	770 582	215 232	28
<i>dont parrainages</i>	873 598		873 598	
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	187 427	344 931	-157 504	-46
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	4 026 285	1 192 518	2 833 767	238
Mécénats	3 554 999	3 106 670	448 329	14
Legs, donations et assurances-vie	406 293	448 757	-42 465	-9
Contributions financières	2 622 954	1 532 056	1 090 898	71
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 475	4 630	-155	-3
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	83 455	712	82 743	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	12 127 768	7 539 993	4 587 775	61
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	9 011	2 670	6 341	237
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 572 437	1 898 194	674 243	36
Aides financières	2 100 691	3 022 940	-922 249	-31
Impôts, taxes et versements assimilés	99 928	94 400	5 529	6
Salaires	1 075 847	974 961	100 886	10
Cotisations sociales	348 044	304 590	43 454	14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	53 032	71 325	-18 293	-26
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	2 988 999	586 072	2 402 926	410
Autres charges	95 999	13 182	82 817	628
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 343 988	6 968 333	2 375 655	34
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 783 780	571 660	2 212 120	387



COMPTE DE RÉSULTAT

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	115 415	125 233	-9 818	-8
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	115 415	125 233	-9 818	-8
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	195		195	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	195		195	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	115 220	125 233	-10 013	-8
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	2 899 000	696 893	2 202 107	316
Produits exceptionnels (V)		26 936	-26 936	-100
Charges exceptionnelles (VI)		5 846	-5 846	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		21 090	-21 090	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-8 721	12 649	-21 370	-169
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	12 243 183	7 692 162	4 551 021	59
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	9 335 462	6 986 828	2 348 634	34
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 907 721	705 334	2 202 387	312
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	458 353	278 875	179 478	64
Bénévolat	1 363 252	1 679 798	-316 546	-19
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	1 821 605	1 958 673	-137 068	-7
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	1 363 252	1 679 798	-316 546	-19
Prestations en nature	458 353	278 875	179 478	64
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	1 821 605	1 958 673	-137 068	-7
TOTAL	2 907 721	705 334	2 202 387	312



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'établissement intitulé "Fondation des Femmes" est une fondation reconnue d'utilité publique qui a pour but de :

1. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, de défendre la liberté et les droits des femmes et de lutter contre toute injustice, discrimination et violences à l'endroit des femmes ;
2. Soutenir toutes les dynamiques de concertation, de réflexion et les actions qui visent à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, à défendre les droits et libertés des femmes et à lutter contre les violences à leur encontre.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour conduire sa mission, la Fondation des Femmes met en oeuvre tous les moyens nécessaires, et notamment :

1. Rassembler des moyens, juridiques, financiers et matériels qu'elle mettra à disposition d'associations qui oeuvrent pour la liberté des femmes, l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes et toute forme de solidarité envers elles ;
2. Mettre à disposition de femmes ou d'autres personnes morales des éléments de patrimoine mobilier ou immobilier, acquis ou gérés à cette fin, afin de réaliser directement ou indirectement son objet ;
3. Développer, coordonner des projets en lien avec son objet, en propre ou en lien avec d'autres acteurs ;
4. Soutenir le développement de dispositifs innovants ou à fort impact pour lutter contre les violences faites aux femmes, atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, favoriser la liberté, l'autonomie et l'émancipation des femmes ;
5. Favoriser la concertation et la coopération pour la défense des droits des femmes, de leur liberté et la lutte contre les violences qui leur sont faites ;
6. Soutenir et accompagner des structures, des oeuvres et des projets d'intérêts général partageant les valeurs et les objectifs de la Fondation des Femmes ;
7. Soutenir et accompagner les femmes victimes de toutes formes de violences dans leurs démarches - notamment d'accès au droit - directement ou avec des associations spécialisées de son réseau ;
8. Soutenir dans leurs actions, leurs projets et leurs prises de paroles, les personnes qui militent pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qui luttent contre les violences faites aux femmes ;
9. Participer au débat public, par tout moyen, sur les sujets ayant trait à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la défense de la liberté et des droits des femmes et la lutte contre toutes les violences faites aux femmes ;
10. Développer des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation par tout moyen en lien avec l'objet de la Fondation des Femmes pour permettre l'émergence d'un environnement favorable à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
11. Concevoir et diffuser tous types de supports et ressources pour servir les missions de la Fondation ;
12. Mener un plaidoyer en lien avec l'objet de la Fondation des Femmes auprès des pouvoirs publics et instances politiques par tout moyen ;
13. S'engager ou prendre part à toute action ou démarche, y compris juridique, devant toute autorité ou juridiction pour la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits des femmes, et de la lutte contre les violences qui leur sont faites.



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 15 495 572,09 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 907 721,00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

L'application du nouveau règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-04 du PCG, sans impact significatif sur la comparabilité pour la Fondation.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
AAI DIVERS	5	
MATERIEL DE BUREAU ET INFO	3	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour



dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Aucune cotisation n'est comptabilisée sur cet exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association FONDATION DES FEMMES.
- L'association FONDATION DES FEMMES est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

La Fondation des femmes a bénéficié de 109 967€ de mécénat de compétence, de 215 075€ de personnel bénévole, de 134 312€ de prestation de service, de 660 870€ de mise à disposition de bien et de 702 381€ de don en nature.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Terrains	240 000		
Constructions sur sol propre	360 000		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 438		
Installations générales, agencements et aménagements divers	357 806		3 833
Matériel de bureau, informatique & mobilier	24 574		6 970
TOTAL	983 818		10 803
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	20 019		
Prêts et autres immobilisations financières	11 580		
TOTAL	31 599		
TOTAL GENERAL	1 015 417		10 803

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Terrains			240 000	
Constructions sur sol propre			360 000	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			1 438	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			361 639	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			31 544	
TOTAL			994 621	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			20 019	
Prêts et autres immobilisations financières			11 580	
TOTAL			31 599	
TOTAL GENERAL			1 026 220	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			29 300	8 790		38 090
Emballages récupérables et divers			239 448	44 242		283 689
TOTAL			268 748	53 032		321 779
TOTAL GENERAL			268 748	53 032		321 779



ETAT DES CRÉANCES

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	11 580		11 580
Actif circulant			
Autres créances clients	333 636	333 636	
Personnel et comptes rattachés	16	16	
Taxe sur la valeur ajoutée	35 910	35 910	
Autres impôts, taxes et versements	37 216	37 216	
Divers	45 112	45 112	
Débiteurs divers	2 179 377	2 179 377	
Charges constatées d'avance	5 651	5 651	
TOTAL	2 648 498	2 636 917	11 580



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	5 651
TOTAL	5 651

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	260 425
Autres créances	101 758
Disponibilités	243 531
TOTAL	605 714



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	17 254	17 254		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 999 154	2 999 154		
Personnel et comptes rattachés	57 481	57 481		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	99 265	99 265		
Impôts sur les bénéfices	2 235	2 235		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 095	38 095		
Autres impôts et taxes assimilées	4 309	4 309		
Autres dettes	26 874	26 874		
Produits constatés d'avance	1 364 537	1 364 537		
TOTAL	4 609 205	4 609 205		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 364 537
TOTAL	1 364 537

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 704 925
Dettes fiscales et sociales	87 310
TOTAL	2 792 235



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Informations requises par l'article R 123-198-9° du Code de Commerce :
Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 4 200 € TTC.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 200	4 200
TOTAL	4 200	4 200



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	2 103 173,00				2 103 173,00
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 155 566	705 334			1 860 900
Report à nouveau	13 100				13 100
Excédent ou déficit de l'exercice	705 334	- 705 334	2 907 721		2 907 721
Situation nette	3 977 174	0	2 907 721	-	6 884 894
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	8 298			8 298	-
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	3 985 472	0	2 907 721	8 298	6 884 894



TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention.

A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est enregistré à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés.

Ces "fonds dédiés" sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Le tableau ci-dessous donne le détail des fonds dédiés.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS		MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DEDIES CORRESPONDANT A DES PROJETS SANS DEPENSE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Abris d'urgence 2022	90 798,56		55 976,99			34 821,57	
Abris d'urgence 2024	46 478,00					46 478,00	
Bénévoles ambassadrice 2022	20 000,00	8 398,25				28 398,25	
Cité 2021	101 926,73		36 521,09			65 405,64	
Cité 2022	36 573,68					36 573,68	
Cité 2024	7 016,00					7 016,00	
Cité 2025		32 053,08				32 053,08	
Travaux 2022	113 760,62					113 760,62	
Collecte de fonds 2024	1 219,00		1 219,00			-	
Collecte de produits sororité 2022	1 585,11					1 585,11	
Collecte de produits sororité 2023	12 313,15					12 313,15	
Collecte de produits sororité 2024	17 496,00					17 496,00	
Collecte de produits sororité 2025		5 137,66				5 137,66	
Concours éloquence 2022	6 133,22					6 133,22	
CRM 2024	40 615,00		40 615,00			-	
Excédent urgence 2020 / ex Dons Mayotte	53 519,00		53 519,00			-	
Pilotage soutien aux association	-	12 616,26				12 616,26	
Dons - versements associations	-	2 773 499,53				2 773 499,53	
Elles déménagent 2022	6 209,35		6 209,35			-	
Elles déménagent 2023	173 458,00		72 104,13			101 353,87	
Elles déménagent 2024	184 144,00					184 144,00	
Emplois séjour	25 800,00					25 800,00	
Fonctionnement /	70 663,00	12 500,00	12 500,00			70 663,00	
Force juridique 2023	33 407,87					33 407,87	
AFFAIRES PUBLIQUES & JURIDIQUES		1 688,18				1 688,18	
Observatoire	43 404,00	43 000,00	43 288,95			43 115,05	
Précarité & violences conjugales	36 000,00		6 194,94			29 805,06	
Soutiens et mobilisation féministes 2024	500,00					500,00	
FORCE JURIDIQUE 2025		50 198,62				50 198,62	
Force juridique CONTENTIEUX	12 151,05	23 280,84	7 500,00			27 931,89	
Médias & femmes 2024	130,00					130,00	
NUIT DES RELAIS 2019 BORDEAUX	2 969,43		2 969,43			-	
NUIT DES RELAIS 2022 BORDEAUX	9 258,20		9 258,20			-	
NUIT DES RELAIS 2023 BORDEAUX	7 469,00		7 469,00			-	-
NUIT DES RELAIS 2023 PARIS	90 123,48		50 947,61			39 175,87	
NUIT DES RELAIS 2024 PARIS	5 520,00					5 520,00	
NUIT DES RELAIS 2024 TOULOUSE						-	
Refuge des audacieuses 2022	30 184,34					30 184,34	
Refuge des audacieuses 2024	48 375,00					48 375,00	
UN TOIT POUR TOUTES		7 832,15				7 832,15	
UN TOIT POUR TOUTES		13 794,08				13 794,08	
Lieux audacieux		5 000,00				5 000,00	
Total	1 329 200,79	2 988 998,65	406 292,69	-	-	3 911 906,75	-



CROD

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

A - Produits et charges par origine et destination	EXERCICE au 31/12/2025		EXERCICE au 31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	0 €	0 €	440 €	440 €
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	4 026 285 €	4 026 285 €	1 192 518 €	1 192 518 €
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	3 621 794 €	3 621 794 €	3 138 726 €	3 138 726 €
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	145 449 €	145 449 €		
2. Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 560 944 €		1 560 000 €	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 223 675 €		1 066 790 €	
3. Subventions et autres concours publics	219 366 €		344 931 €	
4 Reprises sur provisions et dépréciations				
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	406 293 €		448 757 €	
TOTAL	12 243 183 €	7 793 528 €	7 692 162 €	4 331 684 €
B- Charges par destination				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 884 652 €	1 206 177 €	1 928 852 €	1 462 246 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 605 686 €	1 420 599 €	3 379 995 €	1 819 995 €
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2. Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	999 462 €	639 656 €	350 999 €	350 999 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	206 075 €	131 888 €	179 156 €	179 156 €
3. Frais de fonctionnement	606 277 €	388 017 €	477 780 €	453 891 €
4. Dotations aux provisions et dépréciations	53 032 €		71 325 €	
5. Impôt sur les bénéfices	-8 721 €		12 649 €	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 988 999 €	2 988 999 €	586 072 €	574 496 €
TOTAL	9 335 462 €	6 775 336 €	6 986 828 €	4 840 783 €
EXCIDENT OU DEFICIT	2 907 721 €	1 018 192 €	705 334 €	-509 099 €



CROD

FONDATION DES FEMMES
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

B - Contributions volontaires en nature	EXERCICE au 31/12/2025		EXERCICE au 31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	312 215 €		219 701 €	
Prestations en nature	146 138 €		59 174 €	
Dons en nature	973 252 €		1 289 798 €	
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature	390 000 €		390 000 €	
TOTAL	1 821 605 €		1 958 673 €	0 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	1 285 467 €		1 509 499 €	
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature	146 138 €		59 174 €	
Dons en nature	390 000 €		390 000 €	
TOTAL	1 821 605 €		1 958 673 €	0 €



CER

FONDATION DES FEMMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE au 31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE au 31/12/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1. Missions sociales			1. Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	0 €	440 €
Actions réalisées par l'organisme	1 884 652 €	1 928 853 €	1.2 Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 605 686 €	3 379 995 €	Dons manuels	4 026 285 €	1 192 518 €
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénat	3 584 584 €	3 138 725 €
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	145 449 €	157 511 €
2. Frais de recherche de fonds			2. Ressources non liés à la générosité du public		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	999 462 €	350 999 €	2.0.1-Contributions financières	2 623 154 €	1 560 000 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	206 075 €	179 156 €	2.0.2- Prestations de service et vente de produits	1 140 064 €	807 586 €
3. Frais de fonctionnement	597 556 €	490 429 €	2.0.3 - Refacturations charges	93 551 €	41 693 €
TOTAL DES EMPLOIS	6 293 431 €	6 329 432 €	3. Subventions & Concours publics	219 366 €	344 932 €
4. Dotations aux provisions et dépréciations	53 032 €	71 325 €	TOTAL DES RESSOURCES	11 832 453 €	7 243 405 €
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 988 999 €	586 072 €	2. Reprises sur provisions et dépréciations	4 437 €	
Excédent de la générosité du public de l'exercice			3. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	406 293 €	448 757 €
TOTAL	9 335 462 €	6 986 829 €	Déficit de la générosité du public de l'exercice		
			TOTAL	12 243 183 €	7 692 162 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE au 31/12/2024		EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE au 31/12/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1. Contributions volontaires aux missions sociales			1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	1 431 605 €	1 568 673 €	Bénévolat	312 215 €	219 701 €
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	146 138 €	59 174 €
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature	1 363 252 €	1 679 798 €
3. Contributions volontaires au fonctionnement	390 000 €	390 000 €			
TOTAL	1 821 605 €	1 958 673 €	TOTAL	1 821 605 €	1 958 673 €